

REGLEMENT

LA ST GERMAIN CLASSIC

PRESENTATION : La «ST GERMAIN CLASSIC» est une démonstration auto et moto non chronométrée sur la tracé de l'ancienne course de côte de St Germain sur Ille. Il n'y aura aucune sorte de classement et toute notion de compétition est exclue.

ORGANISATEUR : «LA SAINT GERMAIN CLASSIC».

VEHICULES ADMIS :

***Pour les motos :** sont admis les motos et les side-cars de 1960 à 1983 d'au moins 50 cm² à boîte. Ces machines devront être conçues pour la course ou coursifiées. L'organisateur se réserve le droit d'engager les véhicules antérieurs ou postérieurs aux dates pré citées ayant un intérêt sportif ou historique : ex : Martin, Egli, Godier -Genoud, Triton etc..

***Pour les autos :** Voitures de courses ou coursifiées antérieures à 1983. Voitures de courses historiques (monoplaces et barquettes). L'organisateur se réserve le droit d'engager une voiture produite à une date postérieure ayant un intérêt sportif ou historique

PARTICIPATIONS AUX DEMONSTRATIONS : L'inscription est validée à réception du formulaire d'inscription intégralement rempli et du règlement. L'inscription validée donne accès le dimanche 15 Septembre 2024, au tracé de 1,1 Kms sécurisé. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout type de véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

L'inscription est ferme et non remboursable.

L'annulation de la démonstration pour raison météo ou toutes autres raisons indépendantes de notre volonté, ne pourra donner suite à un remboursement.

Les participants s'engagent à présenter le véhicule avec lequel ils se sont inscrits.

La participation à la montée historique de chaque véhicule est étudiée par les membres du bureau. Celle-ci ne sera effective qu'après examen et validation du bureau. Un courrier vous informant de votre sélection vous sera adressé la première quinzaine d'août. Les candidats non sélectionnés recevront, eux aussi, un courrier les informant de leur non sélection, avec les explications justifiant cette décision.

Les participants et les candidats ayant eu un comportement incorrect ou dangereux lors des précédentes éditions verront systématiquement leur dossier refusé.

VERIFICATION DES VEHICULES : Pour la manifestation, les participants devront présenter:

1. L'original de leur permis de conduire en cours de validité, ni suspendu, ni annulé.

2 Une carte grise (pour les véhicules immatriculés).

3 Une attestation de prêt du propriétaire, si le conducteur n'est pas le propriétaire du véhicule.

Aucune photocopie des documents administratifs ne sera acceptée.

Le contrôle technique obligatoire se fera le samedi 14 septembre 2024 de 14h à 19h.

***Pour les motos :** Vérifications visuelles du véhicule : État des pneus, freins, coupe contact, fixation guidon, béquille, fuites, protection de chaîne au pignon de sortie de boîte. Les pneus slicks (sauf side-car) et les couvertures chauffantes sont interdits. Tapis environnemental (paddock et parc au bourg)

Les motos devront être en excellent état de présentation et au maximum dans leur état d'origine. Les véhicules ne satisfaisant pas à ces conditions se verront refuser l'accès aux démonstrations sans aucune possibilité de remboursement.

***Pour les autos :** Vérification visuelle du véhicule: état des pneus, freins, fixation siège, arceaux si existants, pare brise, ceinture, extincteur sanglé dans toutes les autos .Bac de récupération d'huile (paddock et parc au bourg) .

Les pneus slicks et les couvertures chauffantes sont interdits. Tout véhicule présentant un défaut de sécurité se verra refuser l'accès aux démonstrations sans aucune possibilité de remboursement.

Les véhicules devront être dans un excellent état de présentation. Tout manquement lié à la sécurité constaté par les contrôleurs sera écarté de la manifestation.

TENUES : Vérifiées en pré- grille

***Pour les motos:** Casque intégral homologué CE norme 22.05, tenue de cuir complète, gants et bottes, dorsale sept vertèbres.

***Pour les autos:** Casque homologué CE SA.2005/SA.2000/SFI 31.02.A

FIA.8860.2004 ou norme 22.05 (normes motos), casque intégral pour tous les véhicules découverts Tenue vestimentaire: pantalon, manches longues (bras recouvert) et chaussures fermées, gants en cuir.

Tout participant n'ayant pas et ce dès la première montée, la tenue exigée se verra refuser l'accès à la démonstration et sera accompagné au parc sans possibilité de remboursement et ne pourra prétendre à participer à la suite de la manifestation.

Un directeur de course, nommé pour la journée, fera respecter ce règlement à la lettre.

Un briefing se tiendra le dimanche matin à 8h30, votre présence est obligatoire, cela permet de planifier la journée efficacement.

REGLEMENT GENERAL : Les participants auront à leur disposition dès le samedi, un terrain qui servira de paddock. Ils seront tenus de se comporter civilement et d'éviter tout débordement (bruit, alcool etc ...), de respecter la propreté des lieux. Nous rappelons ici que la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est incompatible avec l'état d'esprit voulu pour cette manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de faire contrôler l'alcoolémie par le médecin de service tout le week-end. Tout contrevenant révélé positif se verra refuser l'accès à la montée sans possibilité de remboursement.

Aucune impolitesse ne sera tolérée envers les organisateurs, contrôleurs, les bénévoles, et autres participants. Tout écart sera sanctionné par l'exclusion définitive.

SECURITE: Des commissaires sont placés par binômes le long du parcours. Ils sont présents pour assurer la sécurité des participants. Ils ont toute autorité décisionnaire sur le déroulement des prestations, un non-respect des indications qu'ils signalent sera immédiatement sanctionné par un renvoi définitif et sans appel.

Pour rappel:

.DRAPEAU VERT: Voie libre

.DRAPEAU ROUGE: Arrêt obligatoire, attendre sur ou dans son véhicule, ne pas faire demi-tour sans en avoir eu l'autorisation du commissaire.

.DRAPEAU A DAMIER: Arrivée, coupure des gaz obligatoire.

PASSAGERS : Seuls les side-cars seront autorisés à embarquer un passager.

ASSURANCE : L'organisateur certifie avoir souscrit une assurance garantissant la responsabilité civile des organisateurs et des participants.

Le participant est assuré par l'organisateur envers le public, les commissaires mais aucunement pour lui-même (blessures;;) ni pour son véhicule (vol, dégradations...).

Désormais avec votre engagement, nous avons souscrit une assurance TRM (tous risques matériels) nécessaire et obligatoire pour ce genre de manifestation . Nous vous rappelons que tout véhicule terrestre à moteur avec ou sans carte grise à l'obligation d'assurance (loi du 27 février 1958).

RECLAMATION: L'organisateur n'acceptera aucune réclamation des participants, de leur famille ou de leur assureur pour des dommages, vols etc...survenus pendant cette manifestation.

CIRCULATION : La circulation étant ouverte sur le tracé le samedi 10 septembre 2022, aucun véhicule engagé ne sera autorisé à faire des reconnaissances sur le tracé. Une bonne paire de chaussures ou un vélo fera tout aussi bien l'affaire !!! Tout abus sera sanctionné par l'exclusion du contrevenant.

PUBLICITE : Les participants acceptent par leur inscription, que les photos ou films d'eux-mêmes ou de leur véhicule soient utilisés pour la promotion de l'événement.

EN SIGNANT SON ENGAGEMENT, LE PARTICIPANT S'ENGAGE A RESPECTER INTEGRALEMENT CE REGLEMENT.

Les organisateurs feront leur maximum pour vous faire passer un excellent week-end de la «St GERMAIN CLASSIC» et seront heureux de vous accueillir sur le site.

RENSEIGNEMENTS:

.Contact moto, side-car: Thierry ADAM: 02.99.55.61.81

.Contact auto: Samuel PASQUER: 06.48.69.48.21

Didier FOURCAULT: 06.30.43.01.00